

Gardien de garage

Le gardien de garage surveille l'accès au parking et gère l'utilisation du parc automobile du pool.

Le métier

Le gardien de garage est autonome dans l'organisation de son travail. Il travaille seul, ses horaires sont réguliers ou décalés.

Les activités

- Accueillir les agents, les élus et partenaires extérieurs pour le stationnement des véhicules
- Réserver les véhicules de service pour les agents
- Assurer le gardiennage du parking

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'adjoint technique, ou d'adjoint technique des établissements d'enseignement, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME